



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDITION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision

Emprunts Budgets EAU POTABLE MUTUALISÉ et REGIE EAU POTABLE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 concernant les attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, et notamment celles relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 21_064_C en date du 25 novembre 2021, portant délégation de compétences à la Présidente pour la réalisation des emprunts prévus sur le budget principal ou les budgets annexes ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 24_016_C en date du 26 mars 2024, adoptant le budget annexe Eau Potable Mutualisé ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 24_024_C en date du 26 mars 2024, adoptant le budget annexe Régie Eau Potable ;

Vu la consultation en date du 16 septembre 2024 relative au financement par emprunts de certains investissements des budgets Eau Potable mutualisé, Assainissement Collectif Mutualisé et Régie Eau Potable ;

Vu les propositions de prêts établies par le Crédit Coopératif ;

La Présidente,

Décide de contracter auprès du Crédit Coopératif, dont le siège social est 12 Boulevard Pesaro CS 10002-92024 NATERRE CEDEX, les emprunts dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

EMPRUNT N° 1 : Budget Eau Potable Mutualisé

Libellé de l'opération :	Montants à emprunter
Territoire Albret et Porte des Landes : <ul style="list-style-type: none"> - Ligne de prêt n° 1 : ALB - 2° tranche vers le NOMDIEU - MONCAUT (675 000 €) - Ligne de prêt n° 2 : ALB - MEZIN renforcement réseau avenue Cassagnabère (285 000 €) - Ligne de prêt n° 3 : PDL - STE GEMME MARTAILLAC renouvellement réseau lieu-dit Garreau (245 000 €) - Ligne de prêt n° 7 : PDL - CASTELJALOUX Renouvellement réseau secteur Taridon (1 300 000 €) 	2 505 000 €

Montant total de l'emprunt n°1

Caractéristiques financières de l'emprunt n°1	
Montant total du crédit	2 505 000 €
Score Gissler	1A
Durée du contrat de prêt	20 ans
Date de versement des fonds	Soit en totalité, soit par fractions dans un délais maximum de 5 mois à compter de la signature du contrat de prêt
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 3,35 %
Base de calcul des intérêts	Calculés sur la base d'une année bancaire de 360 jours
Périodicité des échéances	Semestrielle
Echéances	Amortissement linéaire
Remboursement anticipé	Possible à une date d'échéance, moyennant un préavis d'un mois et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Frais de dossier	0,10 % du montant du contrat de prêt soit 2 505 €

EMPRUNT N° 2 : Budget Eau Potable Mutualisé

Libellé de l'opération :	Montants à emprunter
Territoires Sud du Lot et Villeneuvois : <ul style="list-style-type: none"> - Ligne de prêt n° 1 : SDL - STE COLOMBE VILLENEUVE Travail sur réseau cassant route Prayssas/Pech (200 000 €) - Ligne de prêt n° 2 : SDL - MASSELS Renouvellement réseau Roudès et Marabal (510 000 €) - Ligne de prêt n° 3 : SDL - AIGUILLON NICOLE Renouvellement réseau (540 000 €) - Ligne de prêt n° 4 : VVE - VILLENEUVE SUR LOT Renouvellement réseau PAGANEL (250 000 €) - Ligne de prêt n° 5 : VVE - VILLENEUVE SUR LOT Renouvellement réseau Jeanne d'Arc (150 000 €) 	1 650 000 €
Montant total de l'emprunt n°2	

Caractéristiques financières de l'emprunt n°1	
Montant total du crédit	1 650 000 €
Score Gissler	1A
Durée du contrat de prêt	20 ans
Date de versement des fonds	Soit en totalité, soit par fractions dans un délais maximum de 5 mois à compter de la signature du contrat de prêt
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 3,35 %
Base de calcul des intérêts	Calculés sur la base d'une année bancaire de 360 jours
Périodicité des échéances	Semestrielle
Echéances	Amortissement linéaire
Remboursement anticipé	Possible à une date d'échéance, moyennant un préavis d'un mois et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Frais de dossier	0,10 % du montant du contrat de prêt soit 1 650 €

EMPRUNT N° 3 : Budget Régie Eau Potable

Libellé de l'opération :	Montants à emprunter
Achats d'une minipelle et de deux véhicules utilitaires	
Montant total de l'emprunt n°3	105 000 €

Caractéristiques financières de l'emprunt n°5	
Montant total du crédit	105 000 €
Score Gissler	1A
Durée du contrat de prêt	5 ans
Date de versement des fonds	Soit en totalité, soit par fractions dans un délais maximum de 5 mois à compter de la signature du contrat de prêt
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 2,81 %
Base de calcul des intérêts	Calculés sur la base d'une année bancaire de 360 jours
Périodicité des échéances	Semestrielle
Echéances	Amortissement linéaire
Remboursement anticipé	Possible à une date d'échéance moyennant un préavis d'un mois et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Frais de dossier	0,10 % du montant du contrat de prêt soit 105 €

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen, le 31 octobre 2024

La Présidente,

Geneviève LE LANNIC